



Pau, le 10 septembre 2025

HIER... LE CHOC...

Hier, un salarié s'est vu notifier son licenciement pour insuffisance professionnelle. Un collègue qui a 15 ans d'ancienneté. Un salarié qui n'avait jamais fait l'objet d'une sanction disciplinaire jusqu'à présent.

Ces agissements vont à l'encontre de notre culture d'entreprise. Ils heurtent nos valeurs collectives. Ils bafouent le droit à l'erreur et à la seconde chance, qui sont pourtant censés animer la politique RH du groupe Teréga. **Ils sont indignes** d'une entreprise qui prône des valeurs humaines et qui revendique un dialogue social de qualité.

Ces méthodes, **en plus d'accabler notre collègue et sa famille**, sont une source inacceptable **d'incompréhension, d'angoisse et de stress**. Elles sapent totalement l'engagement des salariés, surtout dans un contexte déjà anxiogène et très incertain.

Les Organisations Syndicales de Teréga dénoncent avec colère et vigueur ces méthodes brutales, arbitraires et injustifiées, qui actent un changement de cap et une rupture historique.